

MAIRIE DE
VALFLEURY

1, Place de la Mairie
42320 VALFLEURY

Téléphone 04 77 20 77 01

FAX 04 77 20 78 59

E-Mail : mairie-de-valfleury@wanadoo.fr

SEANCE DU 5 AVRIL 2023

Le cinq avril deux mille vingt-trois, à vingt heures, les membres composant le conseil municipal de Valfleury, régulièrement convoqués le 29/3/2023, se sont réunis en mairie de Valfleury sous la présidence de Denis LAURENT, Maire.

Avis de la présente réunion a été affiché le jour même de la convocation au panneau officiel de la Mairie.

Etaient présents : Denis LAURENT, Sonia VOUZELAUD, Claude BRUYAS, Elodie LAURENT, Jeannine BAYARD, Marc BONJOUR, Yvan DURIEUX, Laurent BLAISE, Hervé JOLY, Amandine GONCALVES, Xavier POULAT, Gilbert BONJOUR

Excusé : Daniel BROSSE

Soit douze membres présents sur treize en exercice.

Secrétaire de séance : Sonia VOUZELAUD

**NOUVEAU TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL
SUITE A LA DEMISSION D UN ADJOINT**

Monsieur le Maire explique que Mr Daniel Brosse, 1^{er} adjoint, a souhaité démissionner de son poste de 1^{er} adjoint, tout en restant conseiller municipal. Il a adressé sa démission par courrier à Mr le Préfet le 22/3/23. Celle-ci a été effective le 30/3/2023.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-4, L 2122-7, L 2122-7-2, L 2122-10 et L 2122-15,

Vu la délibération du 25 mai 2020 fixant à quatre le nombre d'adjoints au maire,

Vu la délibération du 25 mai 2020 relative à l'élection des adjoints au maire,

Vu l'arrêté municipal du 28 mai 2020 donnant délégation de fonction et de signature du Maire aux adjoints,

Considérant que lorsqu'un poste d'adjoint est vacant :

- le conseil municipal peut décider d'élire un nouvel adjoint ou de laisser le poste vacant, diminuant ainsi le nombre d'adjoints

- l'ordre du rang des adjoints peut être modifié.

Considérant que Mr le Maire n'a pas pu organiser une nouvelle organisation du Conseil municipal

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide que le conseil municipal comprendra seulement 3 adjoints à compter de ce jour

- Décide par conséquent, que les adjoints restants « remonteront d'un rang » dans l'ordre du tableau du conseil municipal : Sonia Vouzelaud, actuellement 2^{ème} adjointe, passera 1^{ère} adjointe, Claude Bruyas, actuellement 3^{ème} adjoint, passera 2^{ème} adjoint, e 'Elodie Laurent, actuellement 4^{ème} adjointe passera 3^{ème} adjointe.

Certifié conforme
Valfleury le 6 avril 2023

Le Maire
Denis LAURENT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203200-20230405-202322-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2023



DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

Arrondissement de SAINT-ETIENNE

**MAIRIE DE
VALFLEURY**

1, Place de la Mairie
42320 VALFLEURY

Téléphone 04 77 20 77 01

FAX 04 77 20 78 59

E-Mail : mairie-de-valfleury@wanadoo.fr

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE VALFLEURY**

SEANCE DU 5 AVRIL 2023

Le cinq avril deux mille vingt-trois, à vingt heures, les membres composant le conseil municipal de Valfleury, régulièrement convoqués le 29/3/2023, se sont réunis en mairie de Valfleury sous la présidence de Denis LAURENT, Maire.

Avis de la présente réunion a été affiché le jour même de la convocation au panneau officiel de la Mairie.

Étaient présents : Denis LAURENT, Sonia VOUZELAUD, Claude BRUYAS, Elodie LAURENT, Jeannine BAYARD, Marc BONJOUR, Yvan DURIEUX, Laurent BLAISE, Hervé JOLY, Amandine GONCALVES, Xavier POULAT, Gilbert BONJOUR

Excusé : Daniel BROSSE

Soit douze membres présents sur treize en exercice.

Secrétaire de séance : Sonia VOUZELAUD

**VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES
ANNEE 2023**

Mr le Maire explique la nécessité de voter les taux des taxes locales pour l'année 2023.

Pour ce qui concerne la taxe d'habitation, elle ne concerne plus que les résidences secondaires et les locaux meublés non affectés à la taxe d'habitation et sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans. Le taux de référence est celui de l'année 2019.

Comparaison avec les taux départementaux et nationaux :

	Valfleury	Moyenne départementale	Moyenne nationale
TAXE FONCIERE BATI	31.51 %	37.84 %	37.72 %
TAXE FONCIERE NON BATI	31.25%	43.72 %	50.14 %
TAXE D HABITATION	10.95 %	22.26 %	22.98 %

Malgré le fait que les taux des impôts locaux pratiqués à Valfleury soient plus bas que les moyennes départementales et nationales, il est proposé de les maintenir pour l'année 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide des taux des taxes locales suivants pour l'année 2023 :

- taxe sur foncier bâti : 31.51 %
- taxe sur foncier non bâti : 31.25 %
- taxe d'habitation : 10.95 %

Certifié conforme
Valfleury le 6 avril 2023

Le Maire
Denis LAURENT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203200-20230405-202323-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2023



DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

Arrondissement de SAINT-ETIENNE

**Mairie de
VALFLEURY**

1, Place de la Mairie
42320 VALFLEURY

Téléphone 04 77 20 77 01

FAX 04 77 20 78 59

E-Mail : mairie-de-valfleury@wanadoo.fr

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE VALFLEURY**

SEANCE DU 5 AVRIL 2023

Le cinq avril deux mille vingt-trois, à vingt heures, les membres composant le conseil municipal de Valfleury, régulièrement convoqués le 29/3/2023, se sont réunis en mairie de Valfleury sous la présidence de Denis LAURENT, Maire.

Avis de la présente réunion a été affiché le jour même de la convocation au panneau officiel de la Mairie.

Etaient présents : Denis LAURENT, Sonia VOUZELAUD, Claude BRUYAS, Elodie LAURENT, Jeannine BAYARD, Marc BONJOUR, Yvan DURIEUX, Laurent BLAISE, Hervé JOLY, Amandine GONCALVES, Xavier POULAT, Gilbert BONJOUR

Excusé : Daniel BROSSE

Soit douze membres présents sur treize en exercice.

Secrétaire de séance : Sonia VOUZELAUD

**ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE
DES SERVICES PUBLICS D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF
ET NON COLLECTIF 2022**

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle que :

- la compétence assainissement a été transférée à Saint-Etienne Métropole le 1^{er} janvier 2011,
- le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement collectif et non collectif.

Conformément aux article D2224-1 et 3 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce rapport doit être présenté au Conseil Métropolitain puis à l'assemblée délibérante de chaque commune.

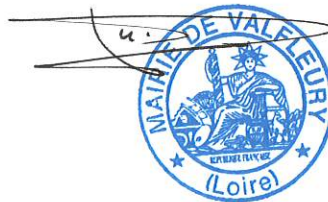
Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Le conseil municipal :

✓ **PREND ACTE** de la présentation du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement collectif et non collectif – exercice 2022 - de SAINT-ETIENNE METROPOLE.

Certifié conforme
Valfleury le 6 avril 2023

Le Maire
Denis LAURENT



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203200-20230405-202324-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2023

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

Arrondissement de SAINT-ETIENNE

M A I R I E D E
V A L F L E U R Y

1, Place de la Mairie
42320 VALFLEURY

Téléphone 04 77 20 77 01

FAX 04 77 20 78 59

E-Mail : mairie-de-valfleury@wanadoo.fr

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE VALFLEURY

SEANCE DU 5 AVRIL 2023

Le cinq avril deux mille vingt-trois, à vingt heures, les membres composant le conseil municipal de Valfleury, régulièrement convoqués le 29/3/2023, se sont réunis en mairie de Valfleury sous la présidence de Denis LAURENT, Maire.

Avis de la présente réunion a été affiché le jour même de la convocation au panneau officiel de la Mairie.

Étaient présents : Denis LAURENT, Sonia VOUZELAUD, Claude BRUYAS, Elodie LAURENT, Jeannine BAYARD, Marc BONJOUR, Yvan DURIEUX, Laurent BLAISE, Hervé JOLY, Amandine GONCALVES, Xavier POULAT, Gilbert BONJOUR

Excusé : Daniel BROSSE

Soit douze membres présents sur treize en exercice.

Secrétaire de séance : Sonia VOUZELAUD

APPROBATION DU BUDGET COMMUNAL 2023

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget communal prévu pour l'année 2023 :

- FONCTIONNEMENT

Dépenses : 544 776.75 €

Recettes : 544 776.75 € (483 555.00 € + résultat de fonctionnement 2022 : 61 221.75 €)

- INVESTISSEMENT

Dépenses : 514 951.19 €

Restes à réaliser dépenses : 872 450.00 €

TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT : 1 387 401.19 €

Recettes : 577 889.33 €

Restes à réaliser recettes : 775 829.00 €

Produit 2022 reporté : 33 682.86 €

TOTAL RECETTES D INVESTISSEMENT : 1 387 401.19 €

TOTAL DU BUDGET COMMUNAL 2023 : 1 932 177.94 €

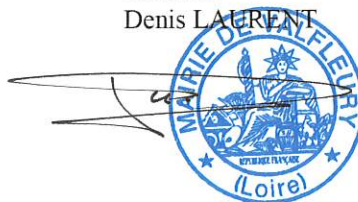
Après s'être assuré que tous les crédits prévus au budget sont nécessaires au bon fonctionnement des services municipaux,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget communal 2023.

Certifiée conforme
VALFLEURY, le 6 avril 2023

Le Maire

Denis LAURENT



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203200-20230405-202325-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2023

POINTS ABORDES LORS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2023

NE DONNANT PAS LIEU A DELIBERATIONS

▪ **Rénovation de la salle polyvalente**

- **Planning** : en raison du retard d'une entreprise, la réception du chantier ne pourra pas avoir lieu fin juin comme prévu. Un nouveau planning est à l'étude
- **Technique** : la couverture du toit doit être changée car elle a été endommagée par la grêle durant l'été dernier. Le coût de ces travaux s'élève à 75 393 € TTC auxquels s'ajoutent un bâchage provisoire (5 483 € TTC) et des frais de maîtrise d'œuvre comptentenu du fait que ces travaux devront être réalisés en coordination avec le chantier global de rénovation de la salle. Tous ces frais devraient normalement être prise en charge par l'assurance de la commune.

Le changement de toiture pourra cependant permettre la pose éventuelle de panneaux photovoltaïques (l'ancien toit ne pouvait pas garantir une accroche efficace)

- **Coût** : un certain nombre de plus-values sont à prévoir
 - la porte installée entre le hall d'entrée et la salle principale n'est pas coupe-feu. Cette caractéristique n'a pas été indiquée par le maître d'œuvre dans le descriptif des travaux à réaliser. Elle avait cependant été mentionnée sur les plans. La législation l'imposant, la porte installée doit être démontée et remplacée par une nouvelle structure aux normes. Des pourparlers sont en cours avec la maîtrise d'œuvre et le bureau de contrôle technique (qui aurait dû s'apercevoir de ce problème lors de son contrôle initial) pour déterminer qui va payer la fourniture, le montage et le démontage de la porte non conforme
 - la puissance électrique nécessaire devra être plus forte que celle initialement prévue. Une logette (3 000 €) et l'adaptation du TGBT (3 000 € HT) sont nécessaires, ainsi que de possible travaux de tranchée (1 500 € HT)
 - la maîtrise d'œuvre avait oublié le doublage des plaques de plâtre (5 339 € HT) ainsi que le changement de la porte de service du bas (1 295 € HT)
 - le plafond de l'avancée devant la médiathèque doit être « habillé » d'un revêtement (991.40 € HT)

L'ensemble de ces plus-values s'élève à 31 000 € HT environ.

A cela s'ajoutent les révisions de prix contractuelles dues à l'inflation (environ 3.5 % sur les factures déjà reçues).

La prévision du coût total de la rénovation de la salle polyvalente s'élève donc pour l'instant à 750 000 € HT environ

▪ **Ecole**

- Les effectifs actuels sont de 41 élèves + 2 enfants en Très Petite Section ayant commencé en février (non comptabilisés dans les effectifs officiels de l'Education Nationale)
- Pour la rentrée de septembre 2023, après le départ de 6 CM2, ces effectifs devraient passer à 39 élèves + 3 TPS (avec une incertitude pour 4 élèves)
- Une réforme récente indique qu'en cas de révision de la carte scolaire, et notamment de fermetures de classes, les maires doivent être prévenus au plus tôt afin de ne pas être mis devant le fait accompli

▪ **Restaurant scolaire**

Le Val Gourmand arrêtera la fourniture des repas de la cantine à la fin de l'année scolaire. Des demandes de devis sont en cours de réalisation afin de trouver un autre fournisseur. Outre le changement de tarif auquel il faut peut-être s'attendre, va se poser la question du type de livraison. S'il s'agit d'une « liaison chaude », il faudra prévoir d'éventuelles étuves et s'il s'agit d'une « liaison froide », il faudra prévoir le personnel nécessaire au réchauffage des plats

▪ **Ressources humaines**

- Le contrat de travail de Nolan Mure, adjoint technique, se terminant le 15 septembre prochain, le recrutement d'un nouvel agent va être relancé. Cette embauche pourra commencer dès juillet ou août 2023
- L'accueil d'un apprenti en situation de handicap est envisagé au sein des services techniques. Cette personne devra préparer un diplôme en lien avec la gestion des espaces verts

▪ **Consommations d'énergie**

- Le SIEL (Syndicat Intercommunal d'Energies de la Loire) a annoncé une hausse des tarifs de l'électricité de 36 %. Cependant, les cotisations aux différents services et abonnements resteront au même tarif.
- En 2022, le gaz a augmenté d'environ 14 %

Cependant, ces hausses n'ont pas eu d'impact important sur le budget 2022 de la commune en raison de la fermeture de la salle polyvalente pour cause de travaux.

▪ **Aire de jeux**

Mr le Maire a présenté les devis obtenus pour la réhabilitation de l'aire de jeux mais le choix de l'entreprise sera fait lors de la prochaine séance du conseil municipal

▪ **Groupement de commandes d'énergies**

Le SIEL relance un marché de fourniture d'électricité pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2025. Le Conseil souhaite que ses contrats actuels soient basculés d'office dans ce nouveau marché. Par contre le Conseil ne souhaite pas conserver les 10 % d'énergie verte en raison d'une trop forte plus-value prévisible. Ce pourcentage passera donc à 0

▪ **Rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau potable**

Le SIEMLY (Syndicat intercommunal de l'eau) a établi son rapport d'activité pour l'année 2022. La commune compte 303 abonnés. Le taux de conformité est de 100 %.

Un problème de présence de Téflon sur le Rhône n'a pas eu d'impact sur la qualité de l'eau servie à Valfleury : la pollution représente l'équivalent d'une cuillère à café dans une piscine olympique.

Le réseau de canalisations compte 32 % de fuites (20% seulement après correction).

La durée moyenne de renouvellement du réseau s'améliore puisqu'elle passe de 100 ans à 80 ans

▪ **Rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement**

- Assainissement collectif : 10 724 m³ ont été facturés en 2022. Le prix d'une facture moyenne de 120 m³ s'élève à 250.80 € TTC
La station d'épuration, d'une capacité de 450 équivalents habitants, va faire l'objet d'un nettoyage des bassins en avril prochain, en attendant les gros travaux de rénovation dont elle a besoin. Le projet prévoit la reconstruction des bassins sur les emplacements actuels et l'agrandissement sur d'autres parcelles en amont. Une pompe de relevage sera nécessaire, ainsi que l'acquisition d'un terrain. Les travaux seront pilotés et financés par St Etienne Métropole. Ils devraient débuter au printemps 2024, pour une durée de 6 mois
- Assainissement non-collectif : le taux de conformité est de 75.2 %. Les tarifs sont les suivants :
 - contrôle de conception 110 €
 - contrôle de bonne exécution 145 €
 - contrôle pour vente 200 €
 - contre de bon fonctionnement 145 €

❖ **Voirie**

- Afin d'améliorer la circulation, un marquage au sol a été réalisé sur le chemin des Plantées
- Une vingtaine de personnes a assisté à la réunion publique de présentation de l'aménagement des entrées de bourg
- Des travaux de goudronnage d'un chemin à Crévieux (desservant une nouvelle habitation) sont à envisager afin que le déneigement puisse se faire. Il n'y a pas de délai prévu

▪ **DIVERS**

- Le prochain ramassage des verres aura lieu mardi 2 mai (en remplacement du lundi 1^{er} mai)
- Le Conseil municipal se réunira obligatoirement le 9 juin prochain afin d'élire les trois grands électeurs pour les élections Sénatoriales
- Une course VTT passera le 22 avril prochain entre la Renaudière et Croix Rouge
- Dans le cadre de la mise en place d'un Plan Communal de Sauvegarde, il est proposé que les membres du conseil municipal et les agents volontaires suivent une formation aux premiers secours PSC1. Dispensée par les sapeurs pompiers, celle-ci coûterait 600 € pour un groupe de 10 personnes maximum
- Christian Freycon, adjoint technique, signale que le mouvement de balancier excessif du tracteur lui provoque des maux de dos. Des solutions vont être étudiées

- Le Rallye du Pays du Gier adresse ses remerciements à la commune pour le bon déroulement de son épreuve
- La cérémonie de découverte du nom de l'école qui aura lieu le 5 mai prochain est en cours de préparation
- De l'enrobé à froid est à prévoir entre Mazenod et le Vernay entre autres ; la commission voirie marquera les nids de poules et les travaux seront envisagés pour début mai